

Les Abymes, le 19 octobre 2009

Le Recteur de l'Académie de la Guadeloupe
Chancelier des Universités
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation nationale

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Mme l'IEA Adjointe à l'Inspecteur d'Académie
Mmes et MM. les IEN, chargés d'une
circonscription du Premier Degré
Mmes et MM. les IMF et PEMF auprès des IEN
Mmes et MM. les Directrices et Directeurs des
écoles maternelles, élémentaires et primaires
S/c Mmes et MM. les IEN
Mmes et MM. les enseignants des établissements
spécialisés
S/c M. l'IEA, chargé de l'ASH



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT

DAAC
Délégation Académique à
l'éducation Artistique et à
l'action Culturelle

Rectorat de la Guadeloupe
Site de Jarry
Immeuble Lysa

Dossier suivi par
Gilles COFFRE

GC/MB/n°04709

Téléphone
0590 38 59 33

Fax
0590 38 58 92

Courriel
ce.culture@
ac-guadeloupe.fr

Adresse postale
BP 480
97183 Abymes
Cedex

Objet : Campagne des projets d'éducation artistique et d'action culturelle (EAC) dans le 1^{er} degré pour l'année scolaire 2010 – 2011.

P.J. : Fiche récapitulative des différents projets EAC dans le 1^{er} degré ;
Notice explicative concernant un projet EAC dans le 1^{er} degré ;
Fiche « contacts utiles » dans le cadre d'un projet EAC.

Je vous informe que, dans le cadre de la campagne des projets d'éducation artistique et d'action culturelle pour l'année scolaire 2010 - 2011, l'ensemble des dossiers et documents nécessaires sont à votre disposition sur le site académique sous l'onglet « espace pédagogique / premier degré / campagne des projets d'éducation artistique et action culturelle (EAC) dans le 1^{er} degré pour l'année scolaire 2010 – 2011 ».

Après avis du conseil d'école, les dossiers sont envoyés à l'IEA de circonscription, ainsi qu'aux autres IEN concernés (ASH, illettrisme, EDD, science...), accompagnés du volet culturel du projet d'école. Afin de préparer la commission partenariale académique, chaque circonscription, après validation, retournera les dossiers complets pour le **lundi 05 avril 2010**, dernier délai, à la DAAC ainsi qu'à chacun des partenaires sollicités (DRAC, DRRT, collectivités...). Chaque dossier devra être accompagné :

- De la fiche « école » ;
- De l'ensemble des projets validés par le conseil d'école ;
- Des fiches « bilan » des projets en demande de reconduction ;
- Des fiches « intervenant – partenaire » avec CV, diplômes... ;
- Des factures pro forma justifiant les montants des dépenses prévues.

J'attire votre attention tout d'abord sur la notice explicative à étudier avant de monter un dossier, mais aussi sur la fiche « contacts utiles » car les conseillers pédagogiques et les conseillers sectoriels de la DAAC sont à votre disposition pour vous aider dans cette démarche de projet.

La commission partenariale académique émettra des avis qui seront présentés au recteur. La DIVISAC communiquera ensuite aux inspections les notifications de dotations accordées et les bons de commande.

Tous les dossiers incomplets, parvenus sans passer par la voie hiérarchique ou hors délai ne pourront être étudiés ou retenus.

POUR LE RECTEUR ET PAR DÉLÉGATION

Le Secrétaire Général

Laurent DEVER

Firmin PIERRE-MARIE

